



## Loi bioéthique : Plus de neuf donneurs de gamètes sur dix restent favorables à l'anonymat, selon une étude

**LOI BIOETHIQUE** Une étude menée auprès des futurs donneurs de gamètes montre qu'ils sont à une large majorité favorable au maintien de l'anonymat et de la gratuité

Beatrice Colin |  Publié le 23/10/19 à 10h26 — Mis à jour le 23/10/19 à 10h26

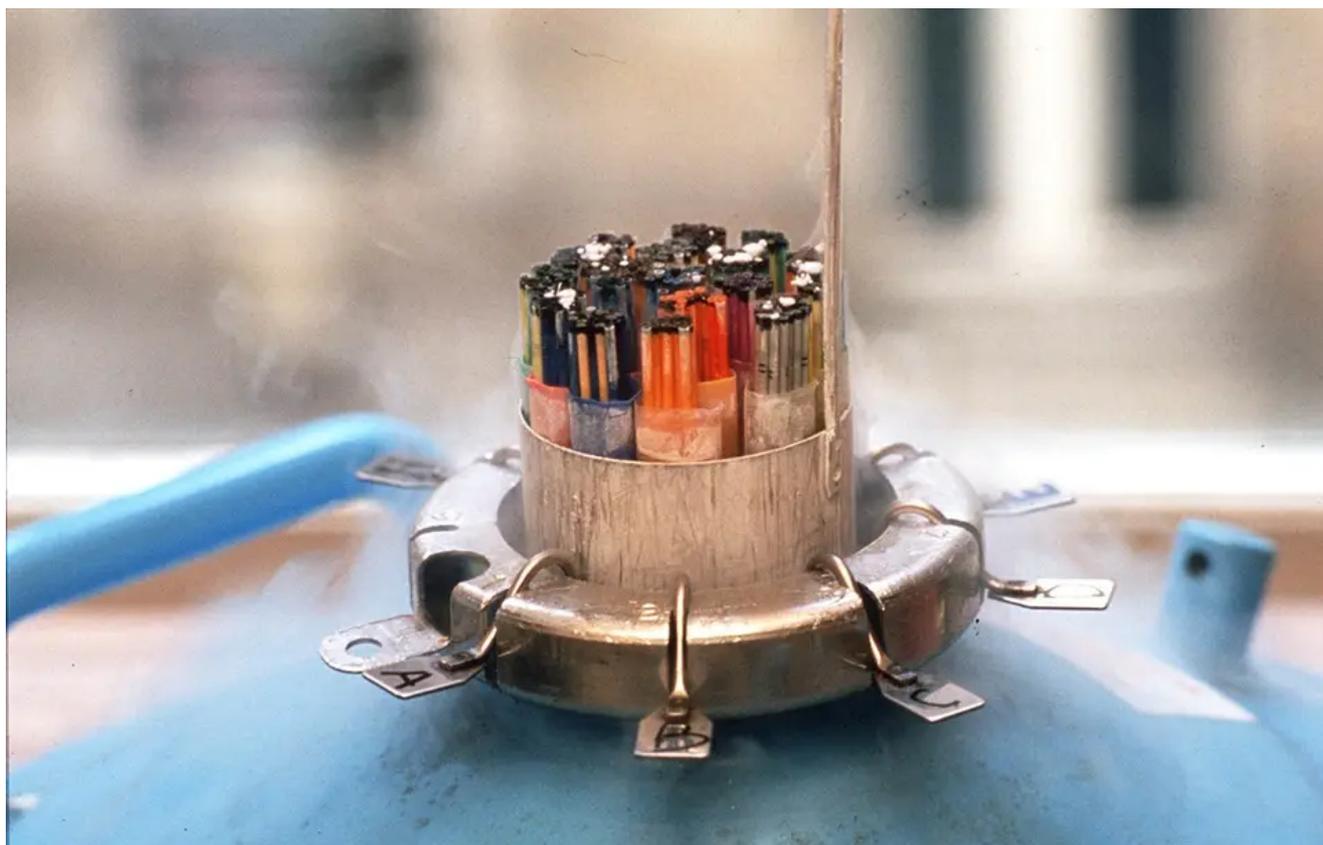


Illustration don de sperme. — DURAND FLORENCE/SIPA

- L'article 3 de la loi bioéthique adoptée en première lecture donne la possibilité aux enfants nés grâce à un don de gamètes de pouvoir connaître l'identité de leur géniteur.
- Une étude a été menée entre 2016 et 2018 auprès des futurs donneurs de gamètes pour savoir ce qu'ils pensaient de la levée de l'anonymat.
- Plus de neuf donneurs sur dix, qu'ils soient hommes ou femmes, parents ou pas, sont favorables au maintien de l'anonymat. S'il est levé, la moitié ne serait plus encline à donner.

Le 15 octobre dernier, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le [projet de loi sur la bioéthique](https://www.20minutes.fr/societe/loi-bioethique/) (<https://www.20minutes.fr/societe/loi-bioethique/>). Au-delà de sa mesure phare prévoyant

l'ouverture de la procréation médicalement assistée, son article 3 mettra fin à **l'anonymat des donneurs de gamètes** (<https://www.20minutes.fr/sante/2591251-20190830-loi-bioethique-definis-facon-dont-concus-internautes-opposent-etat-civil-different-enfants-nes-don-gametes>). Un enfant né grâce à un don pourra ainsi à l'avenir connaître l'identité de son géniteur à sa majorité. Une mesure qui répond à la demande d'associations. Mais selon une étude menée par le « **Groupe de recherche en fertilité humaine** » ([http://guiderecherche.univ-toulouse.fr/4DCGI/Entite\\_C\\_1793\\_10068](http://guiderecherche.univ-toulouse.fr/4DCGI/Entite_C_1793_10068)) de l'université Paul-Sabatier cela va à l'encontre de la volonté même des donneurs.

Sous la houlette du CHU de Toulouse, **20 centres d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humains (Cecos)** (<https://www.cecos.org/>) ont interrogé 1.021 candidats entre 2016 et 2018 au don de sperme et d'ovocytes pour connaître leur avis. Qu'il soit femme ou homme, parent ou pas, à une majorité écrasante il préfère rester dans l'ombre.



**Association Dons de gamètes solidaires**  
@DonsGametes



Mise en ligne d'un communiqué de presse du Pr. Louis BUJAN (CECOS de Toulouse).  
"Don de gamètes et anonymat : qu'en pensent les hommes et femmes candidats au don de gamètes ?"[cecos.org/?p=6801](https://www.cecos.org/?p=6801)

08:52 - 12 oct. 2019

[Voir les autres Tweets de Association Dons de gamètes solidaires](#)

« Lorsqu'on leur pose la question, il y a une unanimité sur la question de l'anonymat mais aussi de la gratuité du don. A plus de 90 %, qu'ils aient procréés ou pas, cela reste le meilleur mode pour un don », relève le professeur Louis Bujan, chef du pôle Femme Mère Couple à l'hôpital Paule-de-Viguier.

### La moitié ne donnerait plus

C'est l'un des premiers résultats de cette étude, l'une des plus importantes menées sur le sujet. En mai dernier, un sondage Ifop indiquait bien que 75 % des Français étaient favorables à ce que les enfants issus de dons puissent désormais connaître leurs origines biologiques. « Nous entendons beaucoup parler de chiffres, mais sans base scientifique », déplore celui qui dirige par ailleurs le Groupe de Recherche Fertilité Humaine.

La précédente étude menée par 14 Cecos en 2006 avait été réalisée auprès de 193 donneurs de sperme. Ils étaient déjà majoritairement favorables au maintien de l'anonymat (79,3 %). Interrogés sur leur volonté de donner même si celui-ci était levé, il y a 13 ans, 37,8 % de ces hommes ont répondu qu'ils continueraient à le faire même s'ils pouvaient être identifiés.

### « Est-ce qu'il y aura d'autres profils de donneurs ? »

Selon la dernière étude, ce chiffre a progressé. Pour ceux déjà pères, 47 % accepterait de continuer de donner et ils seraient 54 % pour ceux qui n'ont jamais procréé. « Ceux qui ont déjà une famille sont moins enthousiastes à l'idée que quelqu'un puisse les contacter 18 ans après son don », indique Louis Bujan.

Pour ce spécialiste, la loi, si elle est définitivement adoptée en seconde lecture, aura forcément des répercussions sur les dons. « De manière objective, ce qui ressort, c'est que la moitié ne donnera plus. Est-ce qu'il y aura d'autres profils de donneurs ? », interroge le Pr Bujan. En Angleterre, après la loi, ils ont perdu des donneurs dans un premier temps. Avant d'en voir revenir. Mais si en France le don est gratuit, Outre-Manche, il est indemnisé.

**SOCIÉTÉ**

**PMA pour toutes : « Pourquoi refuser le droit de faire des enfants ? », interroge Jean-Louis Touraine, rapporteur du projet de loi**

**SOCIÉTÉ**

**VIDEO. PMA : Êtes-vous pour ou contre une mention sur l'état-civil des enfants nés par don de gamètes ?**

**AILLEURS SUR LE WEB**

Contenus Sponsorisés



**DELL**  
**Performance : En savoir plus sur le puissant Dell Precision 7000**



**SLIMDOO**  
**Cette ceinture révolutionnaire va vous aider à perdre du...**



**NUTRIVIA**  
**Un nutritionniste révèle: "C'est comme une nouvelle vie pour..."**

## A LIRE SUR 20 MINUTES



**EDUCATION**  
**Loire-Atlantique: Des parents d'élèves dénoncent la...**



**NAME AND SHAME**  
**Kevin « le beauf », Peggy « la cochonne », Maïté « la cuisinière »... Ils...**



**DROITS**  
**Plusieurs centaines de personnes rassemblées à Paris contre l'islamophobie**